

Colonne A : Travaux exécutés par l'assuré - Colonne B : Travaux donnés en sous-traitance.

TRAVAUX DE GENIE CIVIL

FAMILLES PROFESSIONNELLES	CODE	ACTIVITES	CASE A COCHER	
			A	B
10.1 Génie Civil	10.11	Centrales énergétiques		
	10.12	Usines de traitement des résidus urbains, de déchets industriels et d'effluents.....		
11.1 Ouvrages d'Art	11.11	Barrages, digues		
	11.12	Ponts, viaducs, passerelles, tunnels.....		
	11.13	Unités de stockage (réservoirs, châteaux d'eau, bassins).....		
	11.14	Téléphériques, télésièges, remonte-pentes.....		
	11.15	Murs de soutènement.....		
12.1 Ouvrages à la mer ou sur les eaux intérieures	12.11	Quais, jetées.....		
	12.12	Travaux de dragage		
13.1 Routes et autoroutes	13.11	Terrassement de routes et autoroutes.....		
	13.12	Chaussées, ouvrages d'art et équipements annexes		
	13.13	Pistes d'aéroports ou d'aérodromes.....		
14.1 Voies ferrées	14.11	Branchements industriels et équipements ferrés internes d'usine...		
15.1 Eaux, assainissement, canalisations	15.11	Ouvrages relatifs à la distribution		
	15.12	Ouvrages relatifs à l'assainissement.....		
	15.13	Ouvrages relatifs au transport de fluide.....		
	15.14	Canalisation de chauffage urbain et réseaux d'incendie		
16.1 Voirie, réseaux divers (dont l'usage n'est pas la desserte privative d'un bâtiment)	16.11	Ouvrages de voirie, voies piétonnes		
	16.12	Branchements concernant l'alimentation en eau, gaz, électricité, la desserte téléphonique, l'évacuation des eaux usées et pluviales..		
	16.13	Parcs de stationnement extérieurs ou souterrains (lorsqu'ils ne peuvent être considérés comme étant l'accessoire d'un bâtiment ou lorsque leur surface sous un bâtiment est inférieure à la moitié de leur emprise totale).		
	16.14	Réseaux électriques et de télécommunication		
17.1 Équipements sportifs	17.11	Piscines non couvertes		
	17.12	Stades (à l'exclusion des tribunes couvertes et des locaux tels que vestiaires, douches, cabines et leurs couvertures)		
	17.13	Tennis non couverts et autres équipements sportifs		
18.1 Autres	18.11	Autres activités		